

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 MARS 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
03/3/10  
DOSSIER N°6761**

**HABITAT INCLUSIF - PROGRAMMATION DES PROJETS ET  
DES DÉPENSES AIDE A LA VIE PARTAGÉE - 2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Laurent DAULNY à Bertrand LABAR  
Hélène FAIVRE à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN  
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en  
Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : HABITAT INCLUSIF - PROGRAMMATION DES PROJETS ET DES  
DÉPENSES AIDE A LA VIE PARTAGÉE - 2025**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU la délibération n°CD2024-04/3/35 de l'Assemblée Départementale du 11 avril 2024 approuvant l'accord tripartite habitat inclusif-CD23-Etat ;*

VU la délibération n°CP2024-09/8/47 de la Commission Permanente du 27 Septembre 2024,  
VU le rapport CD2025-03/3/10 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

**DÉCIDE,**

- d'approuver l'annexe 3 de programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2025, jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'annexe 3 et tout document afférent à la programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2025.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**